



## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE ET RÉGIME DE PRÉVOYANCE

# quels seront les nouveaux paramètres en 2026 ?

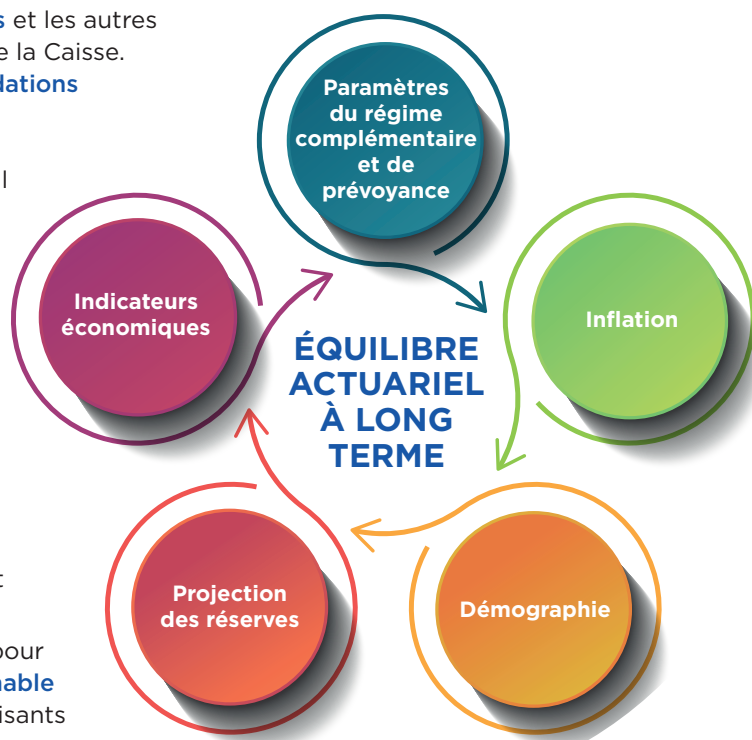
Chaque année, au mois de novembre, la **commission de réflexion** de la CPRN étudie les **analyses démographiques et financières** et les autres indicateurs et hypothèses fournis par l'actuaire-conseil de la Caisse.

Ces éléments lui permettent de formuler des **recommandations d'ajustement** des paramètres du régime complémentaire et du régime de prévoyance pour l'année suivante. Ces paramètres sont ensuite validés définitivement en Conseil d'administration.

Les cotisants à la CPRN peuvent parfois s'interroger sur l'augmentation des cotisations, qui leur semble trop importante. Les retraités peuvent quant à eux regretter une augmentation de leur pension qu'ils estiment insuffisante.

En réalité, l'arbitrage rendu n'est pas, pour l'essentiel, à réduire à un équilibre momentané entre prestations et cotisations : il prend en compte **l'équilibre actuariel à long terme** de la Caisse, et donc de nombreux autres facteurs, notamment la démographie future du régime, les prévisions d'inflation et de croissance et le rendement projeté des réserves de la Caisse.

Voyons ensemble quels sont les éléments déterminants pour le pilotage du régime, qui se veut toujours le plus **raisonnable et équitable possible pour l'ensemble de ses affiliés**, cotisants et retraités présents et futurs.



## Les nouveaux paramètres 2026

### QUELS SONT LES PARAMÈTRES DU RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR 2026 ?

Pour la retraite complémentaire, le Conseil d'administration a décidé, en se fondant sur les recommandations de la commission de réflexion et de l'actuaire-conseil de la CPRN, d'augmenter très modérément les cotisations de la section B, c'est-à-dire légèrement au-dessus de l'inflation prévue pour 2025 (estimée par l'actuaire à + 1 %), et de maintenir inchangées les cotisations de la section C. De plus, les retraites complémentaires de la section B et de la section C augmenteront respectivement de 1 % et 1,5 % en 2026.

### ÉVOLUTION DES PARAMÈTRES DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

#### SECTION B

Cotisations

**+ 1,2 %**

Revalorisation  
des retraites

**+ 1,0 %**

#### SECTION C

Cotisations

**+ 0 %**

Revalorisation  
des retraites

**+ 1,5 %**

*Inflation 2025 (estimation) = + 0,9 %*

### ET POUR LA PRÉVOYANCE ?

En 2026, la cotisation annuelle au régime invalidité-décès se maintient au même niveau qu'en 2025 (1324 €).

Le montant des prestations de capital décès, de rente de conjoint et de rente d'éducation reste également inchangé en 2026.

### La retraite de base pour 2026 : quelle évolution ?

En 2026, les paramètres de la retraite de base des professions libérales évoluent selon des décisions de l'État, et non de la CPRN. Cotisations : elles sont impactées par la réforme des cotisations des professions libérales, qui modifie notamment le taux en tranche 1, ainsi que par la revalorisation annuelle du plafond de la Sécurité sociale. Prestations : leur évolution est fixée par l'État dans le cadre du PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale). À ce stade, le processus reste incertain concernant la revalorisation des pensions, les arbitrages n'étant pas encore finalisés au moment où cet article est rédigé.

# LE REGARD de notre actuaire-conseil

Guillaume LEROY, cabinet Actense

**Quel est le rôle d'un actuaire-conseil dans une Caisse de retraite comme la CPRN ? Quel support au pilotage des régimes apporte-t-il aux instances de la Caisse ?**

*L'actuaire-conseil est là pour apporter une expertise technique indépendante qui aide la Caisse à prendre les décisions, aujourd'hui et pour demain, qui permettront de garantir la pérennité de ses régimes et l'équité de traitement des différentes générations d'affiliés. Concrètement, il travaille à partir des données existantes – le nombre d'affiliés, le niveau des cotisations actuelles et projetées, les pensions à servir, les réserves financières et immobilières de la Caisse – pour mesurer les engagements présents et futurs. Ces analyses, que l'on appelle des pesées actuarielles, permettent de savoir où en sont les régimes et d'anticiper leur évolution. L'objectif est simple : garantir que les grands équilibres financiers soient respectés et que les engagements pris puissent être tenus, tout en veillant à l'équité entre les générations. Une génération ne doit pas être favorisée au détriment d'une autre : il s'agit d'assurer le service de pensions de qualité sur le long terme. L'actuaire accompagne aussi les instances dans leurs réflexions stratégiques et assiste la Caisse dans ses obligations vis-à-vis des administrations de tutelle, comme la Direction de la Sécurité sociale.*

**Depuis combien de temps le cabinet Actense est-il l'actuaire-conseil de la CPRN ? Comment est-il sélectionné ?**

*Le choix de l'actuaire se fait par appel d'offres, pour un mandat de trois ou quatre ans, ce qui garantit transparence et impartialité. Le cabinet Actense accompagne la CPRN depuis près de 20 ans sur les problématiques de retraite. Et depuis 2017, sa mission s'est élargie au régime invalidité-décès, ce qui renforce son rôle auprès de la Caisse.*

**Quel regard rétrospectif sur le pilotage l'actuaire porte-t-il ? Quels sont les traits saillants de ce pilotage ?**

*Ce qui ressort, c'est la constance des administrateurs à vouloir assurer la robustesse des régimes dans la durée. La réforme des années 2013-2014 a été un moment clé : elle a permis de mettre en place une politique de pilotage à long terme visant à rapprocher les rendements des différentes sections. Cela s'est fait progressivement, notamment par des ajustements sur la valeur d'acquisition et la valeur de service des points. Aujourd'hui, un euro cotisé dans chaque section donne droit à un avantage équivalent. C'est un progrès important, car cela rend le système plus lisible pour les affiliés.*

**Quels sont les enjeux du futur pour une caisse comme la CPRN ?**

*Les régimes gérés par la CPRN sont des régimes par répartition, donc sensibles à la démographie notariale : le rapport entre cotisants et retraités est un indicateur clé. L'activité économique des notaires joue aussi un rôle essentiel, car elle conditionne les cotisations d'aujourd'hui et les droits de demain. Les régimes de la CPRN ont en outre une particularité qui contribue à la solidité de ses sections : des actifs financiers et immobiliers de qualité, dont les résultats contribuent à la solidité de ces régimes. À cela s'ajoutent des tendances de fond, comme l'âge de départ en retraite, l'espérance de vie des affiliés, la féminisation de la profession ou encore l'évolution des pratiques notariales... L'actuaire est là pour éclairer les tendances et aider le Conseil d'administration à prendre des décisions qui s'inscrivent dans une logique de long terme. En matière de retraite, il n'y a pas de décision de court terme : chaque choix engage l'avenir.*

# VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES :

**Ma retraite n'est pas suffisamment revalorisée de manière générale, et j'ai le sentiment que mon pouvoir d'achat diminue. Pourquoi la CPRN n'augmente-t-elle pas plus les retraites ?**

La CPRN procède à la revalorisation des pensions dans le cadre d'un équilibre actuariel de long terme, afin de garantir la pérennité des régimes et l'équité entre cotisants et retraités. L'objectif est de maintenir le pouvoir d'achat global des retraités, en prenant pour référence l'inflation hors tabac mesurée par l'INSEE, qui constitue la norme pour la revalorisation des retraites en France. Toutefois, il est possible que le panier de consommation suivi par cet indice ne corresponde pas exactement à celui d'un notaire retraité. Si certaines dépenses spécifiques augmentent plus vite que l'indice général, cela peut nourrir le sentiment d'une perte de pouvoir d'achat, même lorsque les pensions sont ajustées conformément à l'inflation.

En l'occurrence, pour 2026, la revalorisation des pensions versées par la CPRN au titre des régimes complémentaires de retraite **sera en ligne avec l'inflation prévue pour 2025.**

**Les cotisations augmentent régulièrement ; est-ce que cotiser pour la retraite auprès de la CPRN demeure un bon investissement ?**

Si l'on considère l'objectif de **dégager une rente viagère lors du départ en retraite**, le fait de cotiser à un système de retraite collectif est **plus avantageux que d'autres investissements** en raison des **avantages fiscaux** liés aux cotisations de retraite (déductibles du revenu imposable) et de la **performance du système de retraite collectif**. En effet, ce dernier, parce qu'il couvre plusieurs générations, peut engendrer une rentabilité plus importante que d'autres investissements individuels.

